



PROGRAMME DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE ET CIVILE POUR LES AIDE-PHYSIOTHÉRAPEUTES

Détails de la couverture	
Responsabilité professionnelle	3 000 000 \$ par réclamation 3 000 000 \$ agrégat*
Franchise	aucune
Responsabilité civile	3 000 000 \$ par réclamation 3 000 000 \$ agrégat (limites partagées avec la Responsabilité professionnelle)
Franchise	500 \$
Coût annuel :	182 \$

*Une limite de 5 000 000 \$ est disponible pour une prime supplémentaire

Veuillez noter : Toutes les primes susmentionnées sont assujetties à la taxe provinciale applicable : ON 8%; QC 9%; MB 7%; NL 15%; SK 6%.

L'assurance responsabilité professionnelle

La couverture fournit une protection d'assurance pour les actes de négligence, erreurs, omissions ou fautes professionnelles commis lorsque vous agissez dans la portée de votre pratique en tant qu'aide-physiothérapeute/aide-ergothérapeute.

La couverture vous protège en veillant à ce que votre défense juridique soit coordonnée et payée si une réclamation est déposée contre vous. Votre assurance responsabilité professionnelle couvre également le coût de l'indemnisation du patient ou des dommages. La couverture est établie sur la base des réclamations et répondra aux réclamations connues et signalées pour la première fois au cours de la période d'assurance.

L'assurance responsabilité civile

La couverture fournit une protection contre les réclamations découlant de blessures ou de dommages matériels que vous (ou votre entreprise) peuvent causer à une autre personne en raison de vos activités et/ou des lieux et sans rapport avec la prestation de vos services professionnels.

Cette assurance est recommandée aux aide-physiothérapeutes qui sont autonomes, contractuels ou qui facturent sous leur nom commercial. La couverture est rédigée en base d'évènement de sinistre.

Les membres peuvent également souscrire une assurance civile pour leurs cliniques / entreprises.

Couverture Individuelle Optionnelle

Cybersécurité et atteinte à la vie privée

Les membres ont la possibilité d'acheter la couverture cybersécurité et atteinte à la vie privée pour mieux gérer le risque de détenir de plus en plus de données personnelles identifiables des clients, des employés et d'autres personnes et d'atténuer les dommages à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Comment présenter une demande

Veuillez contacter BMS ou visiter www.cpa.bmsgroup.com pour souscrire une assurance.

Cette assurance est offerte à tous les membres de l'ACP. Les membres peuvent souscrire une assurance en tout temps, cependant, le 1^{er} octobre est la date annuelle du renouvellement de la police.

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

825 voie Exhibition, bureau 209
Ottawa, ON K1S 5J3

Numéro sans frais : 1-855-318-6136
Courriel : cpta.insurance@bmsgroup.com
Site web : www.cpa.bmsgroup.com

Pour plus de renseignements

La présente brochure constitue un résumé des protections et est fournie à titre d'information seulement. Les conditions intégrales de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le document de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de l'ACP ou de BMS. De plus amples renseignements figurent également sur le site cpa.bmsgroup.com.